

Avis de constitution

SOCIETE « ZYKO TRANSPORT » en abrégé « ZYKOTRANS »

Siège ABIDJAN - ABOBO AU QUARTIER DJIBI
VILLAGE, LOT 139 ILOT 20, 01 BP 4208 ABIDJAN 01, Lot
139, Ilot 20

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 04 Mars 2024, et enregistrés au CEPICI le 06 Mars 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ZYKO TRANSPORT » en abrégé «
ZYKOTRANS »

Objet : - Le transport de personne et de marchandises.
Achat et vente de véhicules et accessoires,
- Locations de véhicules et diverses,
- Import-export de véhicules et accessoires,
- Et plus généralement toutes opérations
industrielles, commerciales, financières, mobilières ou
immobilières pouvant se rattacher directement ou
indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou tout
autre objet similaire ou connexe.

ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL :

- Le tout directement ou indirectement pour son
compte ou pour le compte de tiers, soit seul, soit avec
des tiers par voie de création de sociétés nouvelles, d'
apports, de fusion, de société en participation ou de prise
de dation en location ou de gérance de tous biens ou de
droits ou autrement.

- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous
établissements financiers avec possibilité de donner en
garantie tout ou partie des biens sociaux.

D'une manière générale, toutes opérations
industrielles, commerciales, financières, mobilières ou
immobilières pouvant se rattacher directement ou
indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou tout
autre objet similaire ou connexe.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement

souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN - ABOBO AU QUARTIER DJIBI
VILLAGE, LOT 139 ILOT 20, 01 BP 4208 ABIDJAN 01, Lot
139, Ilot 20

Dirigeant(s) M KONE ZAKARIDJA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-03077 du 04/04/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°19160/GTCA/RC/2024 du 04/04/2024

